

Numéro spécial - Supplément au n° 362

La suppression du samedi matin ne saurait servir de prétexte A LA REMISE EN CAUSE DE NOS OBLIGATIONS DE SERVICE, A LA DESTUCTION DE NOTRE STATUT NON A LA REMISE EN CAUSE DU DROIT DE GREVE

Lundi 10 décembre, la commission Pochard chargée de faire des propositions sur "la refondation de la condition enseignante" a réuni l'ensemble des fédérations syndicales pour annoncer qu'elle travaillait sur des « problématiques » et des « pistes », en particulier :

- la dimension collective du métier et ses nouvelles missions qui devraient avoir des traductions juridiques en terme d'obligations de service,
- le déroulement de carrière dans ses aspects statutaires, réglementaires et indiciaries,
- la gestion des ressources humaines.

Elle a indiqué qu'elle réfléchissait à l'introduction de l'annualisation des services, au renforcement de l'autonomie des établissements, à la mise en place de l'évaluation collective des enseignants, à la mobilité entre l'Education nationale et l'enseignement privé sous contrat...

Le lendemain, mardi 11 décembre, le ministre de l'Education nationale a tenu une conférence de presse. A cette occasion, il a déclaré :

« (...) Je veux à présent aller plus loin, plus vite, plus fort dans le rythme des réformes ».

Il a par ailleurs annoncé vouloir associer les partenaires sociaux aux modalités concrètes de mise en œuvre des réformes.

Pour qui n'aurait pas compris, il a ajouté : *« (...) si le dialogue social s'avère ne pas être une forme d'accompagnement, mais un outil de blocage des réformes, je saurai prendre mes responsabilités et faire appliquer le projet pour lequel a été élu le Président de la République (...) ».*

Pour faire bonne mesure, il envisage de s'attaquer au droit de grève en mettant en place un service minimum dans les écoles!

Anticipant les conclusions de la commission Pochard, le Ministre entend mener la réforme à l'école primaire au pas de charge.

La suppression des cours le samedi matin ne se traduira pas par une diminution de nos obligations de service.

Au contraire, les réformes envisagées aboutiront à une remise en cause de notre statut et à une aggravation de nos conditions de travail, en particulier par:

- 1/ l'annualisation du temps de travail des enseignants du 1er degré par l'instauration de 108 h annualisées,
- 2/ la suppression de la polyvalence du maître et la disparition de la relation « un maître une classe » par le biais de la mise en place de blocs horaires,
- 3/ la suppression des RASED et des enseignants spécialisés, la prise en charge des élèves dit en difficulté devant être dorénavant assurée par les enseignants « généralistes »,
- 4/ la remise en cause de l'existence même des titulaires remplaçants,

5/ la remise en cause de l'indépendance et de la liberté pédagogique individuelle remplacée par le travail obligatoire en équipe dans le cadre de l'autonomie des écoles et établissements, via les EPEP,

6/ l'instauration du salaire au mérite à travers l'évaluation des enseignants « intégrant les progrès des élèves » et en référence aux 10 compétences exigées par le cahier des charges de la formation des maîtres.

7/ la formation continue rendue obligatoire, ouvrant la possibilité qu'elle soit organisée hors du temps de travail dans le cadre de l'annualisation.

En clair, il s'agit de mettre en œuvre les propos du Président de la République dans sa « Lettre aux éducateurs » : « ouvrir le carcan des statuts » afin d'avoir une école « où il y aura moins d'heures de cours, les moyens seront mieux employés parce que l'autonomie permettra de les gérer davantage selon les besoins, les enseignants, les professeurs seront moins nombreux. »

Pour mettre en œuvre ces réformes, le ministre veut associer les syndicats et s'attaquer au droit de grève.

Qui peut accepter un tel chantage qui fait courir les plus grandes menaces à la liberté de négociation, au respect des prérogatives des organismes paritaires et à l'exercice de la démocratie ?

En tout cas, pas le SNUDI FO qui exige le retrait immédiat du document d'orientation du ministre et le respect du droit de grève.

En outre le SNUDI-FO demande :

- L'abandon du protocole de discussion Ministère/ SNUipp. SGEN CFTD / SE UNSA qui est un piège visant à associer les syndicats « aux modalités concrètes de mise en œuvre des réformes »
- Le retrait du projet de décret relatif aux E.P.E.P., non au statut d'emploi fonctionnel de directeur chef d'établissement
- Le rétablissement de tous les postes supprimés, la création de tous les postes nécessaires au bon fonctionnement de l'école

Nous sommes des fonctionnaires d'Etat, et nous voulons le rester ! Maintien et amélioration des droits et garanties contenues dans notre statut !

Le Ministre doit ouvrir immédiatement des négociations, sans aucun préalable, pour discuter des revendications des personnels :

- ◆ retour à des obligations de service fixées hebdomadairement et exclusivement en heures d'enseignement dans les classes, maintien du décret 91-41 du 14 janvier 1991, non à l'annualisation de nos obligations de service,
- ◆ respect de l'indépendance professionnelle et de la liberté pédagogique individuelle, contre toute mise sous tutelle des enseignants par les Conseils d'école ou les Conseils d'administration des EPEP,
- ◆ maintien et augmentation du nombre de RASED, de CLIS et ouverture de toutes les classes spécialisées nécessaires pour prendre en charge pendant le temps scolaire de tous les enfants en difficulté scolaire,
- ◆ retour à un calendrier national appliqué sur l'ensemble du territoire respectant le rythme 7/2 et rétablissant l'intégralité des mois de juillet et août pour les congés d'été,
- ◆ stricte séparation entre le scolaire et le périscolaire et le respect du « volontariat » pour l'encadrement des activités péri et post scolaires.

Face à ces attaques sans précédent contre notre statut, le SNUDI FO invite les collègues à se réunir dans les écoles, au niveau des communes et des circonscriptions pour définir leurs revendications, et réaliser l'unité pour les faire aboutir.

POUR TOUT CONTACT:

SNUDI FORCE OUVRIERE

6, rue Gaston Lauriau - 93513 Montreuil Cedex

Tel: 01.56.93.22.66

Courriel: snudifo@fr.oleane.com